



contestation d'un pv déplacement dans cadre du confinement COVID 19. Lieu sur PV érroné

Par **lydieL**, le **20/04/2020** à **12:22**

Bonjour,

j'ai été verbalisée à 700 m de chez moi alors que je sortais mes chiens avec mon autorisation de sortie et ma carte d'identité. J'ai refusé de signer l'infraction que je trouvais totalement injustifiée. Motif de l'infraction "violation d'1 mesure préfectorale restrictive de déplacement adopté dans une circonscription territoriale ou l'état d'urgence est déclaré"

En effet j'habite à l'intersection de 2 rues, la mienne et une rue qui fait l'objet d'une interdiction de passage " mesure préfectorale de restriction sanitaire" à droite et en face de chez moi.

Je souhaite la contester aux motifs suivants :

1/ Le lieu mentionné sur le PV chemin de halage , CIBOURE - 64 n'existe as sur ma commune (verification google map) ET le premier chemin de halage trouvé par google map au départ de chez moi est sur une autre commune à 3,9 kms à pied par la route....

2/ Lorsque je sors de chez moi pour promener mes chiens , je reste dans mon quartier, ne m'éloigne pas au delà d'1 km, et même pour aller à la boulangerie je suis obligée de passer derrière les " barrières d'arrêté préfectoral " puisqu'ils ont placés ces fameuses barrières dans tous mon quartier et surtout au pied de chez moi . En outre, j'ai des photos prises depuis chez moi de nombreux contrevenants, promeneurs, joggers, familles, ... qui passent dans ces zones de restriction....

Dois je n'utiliser que le vice de forme du lieu pour contester le PV ? ou les 2 motifs avec photos à l'appui ?

Dois je consigner l'amende par l'envoi d'1 chèque, ou non ?

Merci de votre réponse

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Tél XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **youris**, le **20/04/2020** à **15:46**

bonjour,

vous pouvez contester au risque non négligeable que votre amende soit majorée en cas de rejet de votre contestation.

quelle case avez-vous coché dans votre attestation ?

Si vous payez, vous reconnaissez l'infraction.

qu'il y ait d'autres personnes qui n'appliquent les mesures de confinement n'est pas un argument recevable.

salutations

Par **lydieL**, le **20/04/2020** à **16:45**

J'ai bien reçu votre réponse et vous en remercie.

Mon autorisation de sortie était tout à fait conforme, heure, date, signature et case déplacement sortie des animaux .

Si je conteste pour vice de forme sur le lieu de l'infraction (qui n'existe pas sur google maps) donc valable pour demander l'annulation du PV, j'ai bien conscience que je peux être susceptible de recevoir une majoration.... Si je refuse et ne paie pas cette majoration... la conteste pour le même motif "vice de forme sur la précision du lieu de l'infraction" quel sera la suite de ce dossier.

Une autre majoration ou un renvoi devant le tribunal ? Si c'est un renvoi vers le tribunal, je suis prête à prendre ce risque pour me défendre contre cv pv.

Normalement le vice de forme pour lieu non précis, incorrect, ou n'existant est au regard de la loi un motif d'annulation du procès verbal. Qu'en pensez vous ?

Merci de votre réponse,

Par **janus2fr**, le **21/04/2020** à **09:33**

[quote]

Le lieu mentionné sur le PV chemin de halage , CIBOURE - 64 n'existe as sur ma commune

[/quote]

Bonjour,

Pourtant, le chemin de halage existe bien à Ciboure !

Chemin de Ciboure

Chemin Ahuntzen Bidea
Chemin d'Inda
Chemin de Bethanie
Chemin de Gainekoborda
Chemin de l'Untxin
Chemin des Barthes
Chemin Itholako Bidea

Chemin d'Achotarreta
Chemin d'Iturritchua
Chemin de Bordachumia
Chemin de Gurutze Saindu
Chemin de Mamissoun
Chemin des Blocs
Chemin Sagardiko Bidea

Chemin d'Espeletenia
Chemin d'Olhaberrieta
Chemin de Bordazahar
Chemin de Gurutzeta
Chemin de Mokanech Pertala
Chemin du Cimetière

Chemin d'Etxalde
Chemin de Barikenia
~~Chemin de Claretania~~
Chemin de Halage
~~Chemin de Sainte Anne~~
Chemin Dupont Delporte

<https://www.annuaire-mairie.fr/rue-ciboure.html>